



PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 29 JUIN 2017

Date de Convocation

21 juin 2017

Date d’Affichage

06 juillet 2017

Nombre de délégués

- En exercice	54
- Présents	34
- Votants	35
- Représentés	01
- Absents	19

L’an deux mille dix-sept, le 29 juin à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Madame Marie-Claude DE SAINT LOUP, 1^{ère} Vice-Présidente du SIRMOTOM.

Présents :

Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau » :

M.M. SIMARD, SOLAZZO, LENARDUZZI, Mme TIMON, M.M. DOUSSOT, DELALANDRE, POUSSEL, BUZZI, Mme QUERMELIN, M.M. LEDOUX, FONTAINE, CHERON, JEGO, Mmes BLANCHET, SAGOT, M. AUTHIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. TROUVE, MAILLARD, CHOLLET, THILLAYS, ALLAIN.

Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing » :

M.M. OZOG, RODRIGUEZ, Mme KLEIN.

Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing » :

Mme PFISTER, M. CHIANESE.

Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne » : -

Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois » :

Mmes ROBBE, FAUCONNET, M. CHOMET, Mmes HECTOR, LEMARGUE, BELTRAN, M. CHAUVET.

Représentés : Mme ROUSSELET représentée par Monsieur ALLAIN.

Absents :

M.M. BERGAMASCHI, PATY, Mme DUFFAULT, M.M. CADARIO, MUNOZ, CORBIN, DA SILVA, CHON, RUFFIER, Mme AQUILON, M.M. CHEREAU, OLLAR, Mme DUBREUCQ, M.M. RICHTIN, SIMONET, MARTIN, BOITEUX, Mme VILLIERS, M. YWANNE.

Etaient également présents :

- Mme CAZES, déléguée suppléante de la commune de La Grande Paroisse,
- Mme Andrée ZAÏDI, Directrice du SIRMOTOM.

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

La séance est ouverte à 19 H 30 sous la présidence de Madame Marie-Claude DE SAINT LOUP, assistée de la Directrice du SIRMOTOM Mme Andrée ZAÏDI.

Madame Zaïdi procède à l'appel...

Mme DE SAINT-LOUP : Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

- Installation de nouveaux délégués titulaires et suppléants pour la Communauté de Communes Pays de Montereau ;
- Election du Président ;
- Election du 1^{er} Vice-Président ;
- Election du 2^{ème} Vice-Président
- Election du 3^{ème} Vice-Président
- Election du 4^{ème} Vice-Président
- Election du Secrétaire, du Secrétaire Adjoint, et de six assesseurs ;
- Délégations de l'assemblée délibérante au Président ;
- Autorisation donnée au Président pour ester en justice ;
- Désignation d'un nouveau délégué titulaire du SIRMOTOM siégeant au SYTRADEM ;
- Modification de la délibération désignant les membres de la Commission d'Appel d'Offres du SIRMOTOM ;
- Délégation de signature donnée à la Directrice du SIRMOTOM ;

FINANCES

- Décision modificative n°1 au Budget de l'exercice 2017 ;
- Affaires et questions diverses.

INSTALLATION DE NOUVEAUX DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE MONTEREAU

Mme DE SAINT-LOUP : La délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Pays de Montereau en date du 26 juin 2017, désignant :

- En qualité de délégué titulaire : Monsieur Patrick CHON, en remplacement de Monsieur Jacques VARY, et Monsieur Philippe RUFFIER en remplacement de Madame Christiane MASSON, pour la commune de Laval-en-Brie, Monsieur James CHERON en remplacement de Monsieur Yves JEGO pour la commune de Montereau-Fault-Yonne,
- En qualité de délégué suppléant : Monsieur Yves JEGO en remplacement de Monsieur François MAILIER.

J'ai omis de vous dire que notre Président sortant est présent et j'aurais dû commencer en le précisant...

M. JEGO : Merci à Madame la Doyenne, puisque c'est à ce titre que Marie-Claude préside la séance...

Mme DE SAINT-LOUP : Non, je ne suis pas la Doyenne...

M. JEGO : Cela me fait très plaisir de vous voir ici réunis.

Comme vous le savez, la loi sur le cumul des mandats s'est appliquée pour la première fois cette année. A partir du moment où les électeurs de la 3^{ème} Circonscription m'ont fait confiance, je ne pouvais plus assumer aucune fonction exécutive (ni à la Mairie, ni à la Communauté de Communes, mais j'avais anticipé de ce point de vue-là, ni dans aucun Syndicat intercommunal). Il m'était donc impossible d'être Président, ni Vice-Président d'aucune de ces structures.

J'ai anticipé l'application de la loi puisqu'elle prévoit que si le parlementaire n'a pas démissionné de lui-même au bout d'un mois, il est démis d'office par le Préfet. Attendre un mois n'avait pas grand sens. Dès le soir de l'élection, j'ai donc donné ma démission de mon poste et de mon mandat de Maire de Montereau et le lendemain de mon mandat de Président du Syndicat. La démission du Président entraîne le renouvellement de la totalité des Vice-Présidents, à l'instar de celle du Maire qui engendre le renouvellement de la totalité de ses adjoints. C'est la raison pour laquelle vous êtes réunis ce soir.

Je suis devenu modestement suppléant de Manuel AFONSO qui, étant absent ce soir, m'a demandé de le remplacer ce que je fais volontiers.

D'autant plus volontiers, que cela me permet de vous dire quelques mots en dressant tout d'abord le bilan de ces plus de 15 ans de Présidence de ce Syndicat où nous avons réalisé ensemble un bon travail. Il y a eu forcément des choses moins réussies, mais la construction de notre usine, le financement de cette réalisation, le fait d'avoir surmonté un certain nombre de *bugs* de financement que je rappelle aux plus anciens... le fait d'avoir permis de diminuer la TEOM, d'avoir un Syndicat sans dette -sa trésorerie lui permet même de faire face à l'avenir- sont des sujets de satisfaction. En effet, nous avons amélioré nos conditions de collecte et, grâce au SYTRADEM, nos conditions de tri et d'élimination de nos déchets. Nous avons réussi à diminuer la pression sur les habitants et à jouer le jeu du développement durable. Je rappelle que l'usine qui est derrière nous produit de l'énergie, de la vapeur, nous permettant ainsi d'approvisionner notamment la chaufferie de Montereau Ville Haute. C'est la preuve d'un véritable effort en matière de développement durable.

Je souhaite la poursuite de ce travail accompli. Je continuerai à être présent aux côtés des équipes en place.

J'en profite pour remercier les deux Directeurs généraux qui se sont succédé à mes côtés au cours de ces années : René LEFIER pour qui j'ai une pensée ce soir et bien sûr Andrée ZAIDI. Sans oublier les équipes autour de ceux qui dirigent. Elles ne sont pas nombreuses, car nous n'avons pas choisi de recruter à outrance. Nous avons toujours été extrêmement raisonnables en la matière. Ce sont des équipes très féminines -pardon cher Florian !-, mais également très efficaces, que je veux sincèrement remercier pour leur implication, sans oublier les membres du Bureau.

Il convient d'élire un Président. A ma succession, je présente la candidature de James CHERON. Je vous propose une continuité de ce Syndicat. Nous étions dans une logique où Montereau assumait la Présidence, les Vice-Présidences étant réparties à différentes communes. Le fonctionnement s'est avéré efficace.

Je propose, sauf s'il y a des avis contraires et la démocratie s'appliquera, qu'on poursuive dans cette logique. En 2020, nous pourrions remettre éventuellement tous ces équilibres en jeu avec de nouvelles équipes.

Montereau a assumé la Présidence du Syndicat qui a beaucoup de sujets en lien avec cette commune. Si nous pouvions renouveler l'ensemble de la même manière, il me semble à titre personnel qu'il serait bien de poursuivre dans des conditions identiques. Ce n'est qu'un vœu, un souhait, mais pas un ordre, ni un impératif !

Je remercie Marie-Claude DE SAINT LOUP de son engagement et de son implication sur tous ces sujets.

Voilà ce que je voulais vous dire en vous remerciant de votre confiance et aussi de la façon très décontractée dont on a toujours géré ces réunions, n'oubliant pas de sourire quand c'était nécessaire...

Je resterai très attentif au sujet majeur porté par ce Syndicat : le développement durable. Il est particulièrement important et, s'il est mal géré, il peut devenir douloureux pour les populations. Au moment où l'on parle de supprimer la Taxe d'Habitation, il ne faudrait pas que la TEOM augmente, reprenant d'un côté ce qui aura été donné de l'autre. Il faudra être attentif à tous ces sujets compte tenu de l'impact financier.

Un pot est prévu. Je sens bien que je ne suis plus Président car je n'étais pas très fan des pots compte tenu de leur coût !... Je pense que c'est pour fêter mon départ ! Vous êtes tellement contentes, Mesdames, de vous débarrasser de moi, que vous avez éprouvé le besoin d'organiser ce pot afin d'être sûres que je ne revienne pas !!

Ce passage de relais ne se fait pas sans émotion. Ce Syndicat a été absolument passionnant. Le travail réalisé a été parfois difficile et nous avons pratiqué parfois des chemins très étroits, mais cette expérience m'aura beaucoup marqué et sans doute beaucoup appris. C'est peut-être là une réflexion qu'il faudra avoir dans notre pays, à savoir si demain les parlementaires n'ont plus la possibilité d'apprendre autant par des actions locales, on risque peut-être dans quelques années d'avoir des élus sans connaissance et sans expérience de ce savoir-faire. Je n'ouvre pas un débat ici car le lieu approprié serait davantage l'Assemblée Nationale. Quand les balanciers vont trop loin d'un côté, il convient d'essayer de les ramener à l'équilibre.

En tout cas, du fond du cœur, aux équipes et à vous tous, merci !
(Applaudissements)...

Mme DE SAINT-LOUP : Et dire que j'avais oublié de lui donner la parole !... Vous voudrez bien m'en excuser !

Sur les candidatures de Monsieur Patrick CHON en remplacement de Monsieur Jacques VARY, de Monsieur Philippe RUFFIER en remplacement de Madame Christiane MASSON, de Monsieur James CHERON en remplacement de Monsieur Yves JEGO et de Monsieur Yves JEGO en remplacement de Monsieur François MAILIER, je mets aux voix *(au vote à main levée)* :

Qui est contre ? (0 voix).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Adopté à l'unanimité.

ELECTION DU PRESIDENT

Mme DE SAINT-LOUP : Afin de procéder à l'élection du Président, je demande à Mme LEMARGUE, doyenne d'âge de l'assemblée, de rejoindre la table aux côtés de Madame ZAÏDI.

Mme ZAIDI : Madame LEMARGUE a déjà installé Monsieur JEGO.

(Madame Lemargue rejoint la table)...

Mme LEMARGUE : Etant la doyenne d'âge de cette assemblée, il m'appartient de procéder à l'élection du Président du Syndicat.

A l'issue des élections législatives, Monsieur JEGO a été renouvelé dans son mandat de Député de la 3^{ème} Circonscription de Seine-et-Marne.

Les dispositions de l'article LO141-1 du Code électoral précise que le mandat de Député est désormais incompatible notamment avec la fonction de Président d'un Syndicat mixte. C'est pourquoi Monsieur JEGO a présenté sa démission au Préfet du mandat de Président du SIRMOTOM.

A cet effet, la Préfecture demande au SIRMOTOM de procéder à l'élection d'un nouveau Président et de ses Vice-Présidents et des autres membres du Bureau.

Je vous rappelle que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L5211-1, l'article L2122-7 et l'article L2122-7-1, l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Selon l'usage, il appartient aux 2 plus jeunes des délégués, d'être nommés Secrétaires de séance : Monsieur CHAUVET Benoît et Monsieur Axel LENARDUZZI sont donc désignés.

Pour me permettre de passer sans plus attendre à cette élection, je vous demande de bien vouloir m'annoncer les candidatures pour la présidence.

M. JEGO : Je propose la candidature de Monsieur James CHERON.

Mme FAUCONNET : Peut-il se présenter ?

M. CHERON : Je me présente : James CHERON, j'ai 39 ans, un âge proche de notre nouveau Président de la République (nous avons un jour d'écart). Je suis élu de la Commune de Montereau, actuellement Adjoint au Maire grâce à la confiance d'Yves JEGO. Je suis Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays de Montereau en charge du Développement territorial et depuis décembre 2015 Conseiller régional d'Ile-de-France.

Le Conseil Syndical procède aux opérations de vote à bulletin secret, qui donne les résultats suivants :

Election du Président :

Candidat : Monsieur James CHERON

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre d'inscrits sur la liste d'émargement : 54
- Nombre de présents : 34
- Nombre de votants : 35
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 35
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 00

- Suffrages exprimés : 35
- Majorité absolue : 18

A obtenu :

- Monsieur James CHERON : 35 voix

Mme LEMARGUE : Considérant qu'à l'issue du vote aucune réclamation n'a été formulée par l'assemblée, Monsieur James CHERON, avec 35 voix ayant obtenu la majorité absolue requise des suffrages valablement exprimés au premier tour de scrutin, est proclamé "élu" Président du Syndicat et je l'installe aussitôt dans ses fonctions.

(Applaudissements)...

M. CHERON : Vous m'avez très aimablement installé au sein de votre Conseil syndical aujourd'hui. Je suis donc tout nouveau délégué titulaire désigné par la Communauté de Communes du Pays de Montereau sur le quota des élus issus de la Ville de Montereau. Même si je travaille aux côtés d'Yves JEGO depuis une dizaine d'années, dans l'ombre, j'avoue avoir suivi parfois quelques dossiers qui pouvaient concerner le SIRMOTOM, ou parfois le SYTRADEM car les difficultés arrivaient plutôt du SYTRADEM... Je pense d'ailleurs que dans les mois ou années à venir le SYTRADEM sera un sujet qui devra être largement traité.

Comme vous l'a dit Yves au préalable, j'ai porté ma candidature à la Présidence du SIRMOTOM dans le respect des équilibres qui ont été précédemment évoqués et sur lesquels je ne souhaite pas revenir. L'idée étant, avec toute l'humilité qui est la mienne en arrivant ici et la détermination sur l'accomplissement des missions du Président, avec votre confiance, avec la même équipe exécutive, de poursuivre l'œuvre engagée depuis le début du mandat pour faire en sorte de remplir correctement nos missions. Dans quelques années, d'autres élections auront lieu et il sera temps de réfléchir à la poursuite des équilibres ou à un changement éventuel.

Ayant été élu Président, je reprends la main sur le déroulé de la séance.

ELECTION DU 1^{ER} VICE-PRESIDENT

M. CHERON : Je rappelle la liste des membres du Bureau sortants :

- 1^{ère} Vice-Présidente : Mme Marie-Claude De Saint Loup en charge des Finances,
- 2^{ème} Vice-Président : M. Frédéric Fontaine en charge des Affaires techniques,
- 3^{ème} Vice-Président : M. Manuel Afonso en charge des Affaires générales et du Personnel, représenté ce soir par un suppléant de grande qualité Yves Jégo
- 4^{ème} Vice-Président : M. Gérard Allain en charge de la Communication

J'informe les membres de l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à l'élection du 1^{er} Vice-Président chargé des Finances.

J'appelle à candidature pour le poste de 1^{er} Vice-Président.

Madame Marie-Claude De Saint Loup, représentant la Communauté de communes Pays de Montereau propose sa candidature au poste de 1^{er} Vice-Président.

Le Conseil Syndical procède aux opérations de vote à bulletin secret, qui donne les résultats suivants :

Election du 1^{er} Vice-Président :

Candidate : Madame Marie-Claude DE SAINT LOUP.

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre d'inscrits sur la liste d'émargement : 54
- Nombre de présents : 34
- Nombre de votants : 35
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 35
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 00

- Suffrages exprimés : 35
- Majorité absolue : 18

A obtenu :

- Madame Marie-Claude DE SAINT LOUP : 35 voix

(Applaudissements)...

M. CHERON : Considérant qu'à l'issue du vote aucune réclamation n'a été formulée par l'assemblée, et après que je vous ai invité à émettre des réserves éventuelles, Madame Marie-Claude DE SAINT LOUP, avec 35 voix ayant obtenu la majorité absolue requise des suffrages valablement exprimés au premier tour du scrutin, est proclamé "élu" Première Vice-Présidente du Syndicat, je l'installe aussitôt dans ses fonctions.

ELECTION DU 2^{EME} VICE-PRESIDENT

M. CHERON : J'informe les membres de l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à l'élection du 2^{ème} Vice-Président chargé des Affaires techniques.

J'appelle à candidature pour le poste de 2^{ème} Vice-Président.

Monsieur Frédéric FONTAINE, représentant la communauté de communes Pays de Montereau propose sa candidature au poste de 2^{ème} Vice-Président.

Le Conseil Syndical procède aux opérations de vote à bulletin secret, qui donne les résultats suivants :

Election du 2^{ème} Vice-Président :

Candidat : Monsieur Frédéric FONTAINE.

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre d'inscrits sur la liste d'émargement : 54
- Nombre de présents : 34
- Nombre de votants : 35
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 35
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 00

- Suffrages exprimés : 35
- Majorité absolue : 18

A obtenu :

- Monsieur Frédéric FONTAINE : 35 voix

M. CHERON : Considérant qu'à l'issue du vote aucune réclamation n'a été formulée par l'assemblée, et après que je vous ai invité à émettre des réserves éventuelles, Monsieur Frédéric FONTAINE, avec 35 voix ayant obtenu la majorité absolue requise des suffrages valablement exprimés au premier tour du scrutin, est proclamé "élu" Deuxième Vice-Président du Syndicat par le Président, je l'installe aussitôt dans ses fonctions.

(Applaudissements)...

ELECTION DU 3^{EME} VICE-PRESIDENT

M. CHERON : J'informe les membres de l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à l'élection du 3^{ème} Vice-Président chargé des Affaires générales et du Personnel.

J'appelle à candidature pour le poste de 3^{ème} Vice-Président.

Monsieur Manuel AFONSO, représentant la communauté de communes Pays de Montereau propose sa candidature au poste de 3^{ème} Vice-Président.

Le Conseil Syndical procède aux opérations de vote à bulletin secret, qui donne les résultats suivants :

Election du 3^{ème} Vice-Président :

Candidat : Monsieur Manuel AFONSO

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre d'inscrits sur la liste d'émargement : 54
- Nombre de présents : 34
- Nombre de votants : 35
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 35
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 00

- Suffrages exprimés : 35
- Majorité absolue : 18

A obtenu :

- Monsieur Manuel AFONSO : 35 voix

M. CHERON : Considérant qu'à l'issue du vote aucune réclamation n'a été formulée par l'assemblée, et après que je vous ai invité à émettre des réserves éventuelles, Monsieur Manuel AFONSO, avec 35 voix ayant obtenu la majorité absolue requise des suffrages valablement exprimés au premier tour du scrutin, est proclamé "élu" Troisième Vice-Président du Syndicat, je l'installe aussitôt dans ses fonctions.

(Applaudissements)...

ELECTION DU 4^{EME} VICE-PRESIDENT

M. CHERON : J'informe les membres de l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à l'élection du 4^{ème} Vice-Président chargé de la Communication.

J'appelle à candidature pour le poste de 4^{ème} Vice-Président.

Monsieur Gérard ALLAIN, représentant la communauté de communes Pays de Montereau propose sa candidature au poste de 4^{ème} Vice-Président.

Le Conseil Syndical procède aux opérations de vote à bulletin secret, qui donne les résultats suivants :

Election du 4^{ème} Vice-Président :

Candidat : Monsieur Gérard ALLAIN

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre d'inscrits sur la liste d'émargement : 54
- Nombre de présents : 34
- Nombre de votants : 35
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 35
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 00

- Suffrages exprimés : 35
- Majorité absolue : 18

A obtenu :

- Monsieur Gérard ALLAIN : 35 voix

M. CHERON : Considérant qu'à l'issue du vote aucune réclamation n'a été formulée par l'assemblée, et après que je vous ai invité à émettre des réserves éventuelles, Monsieur Gérard ALLAIN, avec 35 voix ayant obtenu la majorité absolue requise des suffrages valablement exprimés au premier tour du scrutin, est proclamé "élu" Quatrième Vice-Président du Syndicat, je l'installe aussitôt dans ses fonctions.

(Applaudissements)...

Mme PFISTER : Pour l'élection des Vice-Présidents, la parité ne s'applique pas ?

M. CHERON : Elle n'est pas obligatoire.

M. JEGO : Pas encore. Nous allons y travailler.

M. CHERON : Y a-t-il d'autres questions ?

Les 4 Vice-Présidents sont donc reconduits dans leurs fonctions.

ELECTION DU SECRETAIRE, DU SECRETAIRE ADJOINT, ET DE SIX ASSESSEURS
--

M. CHERON : Je rappelle le nom des délégués qui occupaient jusqu'à ce jour ces fonctions :

- En qualité de Secrétaire : Monsieur Damien BUZZI.
- En qualité de Secrétaire Adjoint : Monsieur Pierre TROUVÉ.
- En qualité de 1^{er} Assesseeur : Monsieur Patrick POUSSEL.
- En qualité de 2^{ème} Assesseeur : Monsieur Alain MUNOZ.
- En qualité de 3^{ème} Assesseeur : Madame Marie-Annick ROUSSELET.
- En qualité de 4^{ème} Assesseeur : Monsieur Stéphane CADARIO.
- En qualité de 5^{ème} Assesseeur : Monsieur Vincent CHIANESE.
- En qualité de 6^{ème} Assesseeur : Monsieur Alain CORBIN.

J'appelle à candidature pour les postes de Secrétaire, Secrétaire Adjoint et de six Asseseurs :

Election du secrétaire, secrétaire-adjoint et de six Asseseurs :

Sont candidats :

- Monsieur Damien BUZZI
- Monsieur Pierre TROUVÉ
- Monsieur Patrick POUSSEL
- Monsieur Alain MUNOZ
- Madame Marie-Annick ROUSSELET
- Monsieur Stéphane CADARIO
- Monsieur Vincent CHIANESE
- Monsieur Alain CORBIN

Le Conseil Syndical procède aux opérations de vote à bulletin secret, qui donne les résultats suivants :

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre d'inscrits sur la liste d'émargement : 54
- Nombre de présents : 34
- Nombre de votants : 35
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 35
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 00

- Suffrages exprimés : 35
- Majorité absolue : 18

Ont obtenu :

- | | |
|---------------------------------|---------|
| - Monsieur BUZZI Damien | 35 voix |
| - Monsieur TROUVE Pierre | 35 voix |
| - Monsieur POUSSEL Patrick | 35 voix |
| - Monsieur MUNOZ Alain | 35 voix |
| - Madame ROUSSELET Marie-Annick | 35 voix |
| - Monsieur CADARIO Stéphane | 35 voix |
| - Monsieur CHIANESE Vincent | 35 voix |
| - Monsieur CORBIN Alain | 35 voix |

M. CHERON : Considérant qu'à l'issue du vote aucune réclamation n'a été formulée par l'assemblée, et après que je vous ai invité à émettre des réserves éventuelles, sont proclamés "élus" à la majorité absolue requise des suffrages valablement exprimés au premier tour du scrutin, et je les installe aussitôt dans leurs fonctions :

Monsieur BUZZI Damien	avec 35 voix	est élu Secrétaire,
Monsieur TROUVE Pierre	avec 35 voix	est élu Secrétaire-adjoint,
Monsieur POUSSEL Patrick	avec 35 voix	est élu 1 ^{er} Asseseur,
Monsieur MUNOZ Alain	avec 35 voix	est élu 2 ^{ème} Asseseur,
Madame ROUSSELET Marie-Annick	avec 35 voix	est élue 3 ^{ème} Asseseur,
Monsieur CADARIO Stéphane	avec 35 voix	est élu 4 ^{ème} Asseseur,
Monsieur CHIANESE Vincent	avec 35 voix	est élu 5 ^{ème} Asseseur,
Monsieur CORBIN Alain	avec 35 voix	est élu 6 ^{ème} Asseseur,

Ils sont tous reconduits dans leur fonction avec nos félicitations !

(Applaudissements).

DELEGATIONS DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU PRESIDENT

M. CHERON : Vous avez eu communication des 18 délégations au Président. Ce sont les mêmes que celles dont bénéficiait le précédent Président.

Y a-t-il des questions ? (*Aucune*).

Je mets aux voix.

Qui est contre ? (0 voix).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie. J'essaierai d'en faire bon usage.

AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT POUR ESTER EN JUSTICE

M. CHERON : C'est une délibération classique pour donner pouvoir au Président d'ester en justice au nom et pour le compte du Syndicat, en défense devant toutes juridictions administratives et civiles, en première instance, en appel et en cassation y compris en référé, en demande devant toutes juridictions administratives et civiles, en première instance, en appel et en cassation y compris en référé, et dans tous les cas où le Syndicat est amené à se constituer partie civile devant les juridictions pénales.

Y a-t-il des questions ? (*Aucune*).

Je mets aux voix.

Qui est contre ? (0 voix).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Adopté à l'unanimité.

DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE TITULAIRE DU SIRMOTOM SIEGEANT AU SYTRADEM

M. CHERON : Monsieur Yves JEGO ayant démissionné de ses fonctions au sein du SIRMOTOM, il convient de procéder à une nouvelle désignation d'un représentant du SIRMOTOM siégeant au SYTRADEM en qualité de délégué titulaire.

Nous allons maintenant procéder à la désignation de ce membre.

Je me porte candidat. Il me paraît logique que le Président du SIRMOTOM puisse siéger au SYTRADEM.

M. JEGO : Il serait bien que la Commune de La Grande Paroisse puisse aussi y être représentée. Au-delà du Président qui doit siéger au SYTRADEM évidemment, il conviendrait de trouver une formule avec un des membres qui accepterait de céder sa place. C'est un accord que nous avons passé avec le Maire de La Grande Paroisse pour que la commune soit représentée au SYTRADEM. Je lance cet appel et propose qu'au-delà de la désignation du Président, pour la prochaine séance, on puisse pourvoir à cette représentation de La Grande Paroisse, si Monsieur le Maire en est toujours d'accord...

M. LEDOUX : Tout à fait.

M. CHERON : Cette formule convient-elle à l'assemblée ? (*accord unanime*).

Nous aurons donc la lourde charge de trouver un délégué qui accepte que le représentant de La Grande Paroisse le remplace au SYTRADEM.

Il est procédé au vote à bulletin secret sur la candidature de James CHERON :

- Nombre d'inscrits sur la liste d'émargement : 54
- Nombre de présents : 34
- Nombre de votants : 35
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 35
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 00

- Suffrages exprimés : 35
- Majorité absolue : 18

Est déclaré élu délégué titulaire pour siéger au SYTRADEM : Monsieur James CHERON.

MODIFICATION DE LA DELIBERATION DESIGNANT LES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU SIRMOTOM
--

M. CHERON : La Commission d'Appel d'Offres est présidée par le Président du SIRMOTOM. Il était plus sage que le Président soit représenté par Bernard AUTHIER. Je vous propose de procéder de la même manière et que Bernard continue à présider, au nom du Président du SIRMOTOM, la Commission d'Appel d'Offres.

M. JEGO : Attention, il n'est pas commode !

M. CHERON : Le Président ou le représentant du Président ?

M. JEGO : Le représentant du Président !

M. CHERON : Y a-t-il des observations ? (*Aucune*).

Y a-t-il une demande de vote à bulletin secret ? (Non).

Qui est contre ? (0 voix).

Qui s'abstient ? (0 voix).

M. Bernard AUTHIER est donc reconduit à la présidence de la Commission d'Appel d'Offres.

DELEGATION DE SIGNATURE DONNEE A LA DIRECTRICE DU SIRMOTOM

M. CHERON : Je propose aux membres de l'assemblée d'accorder à Madame Andrée ZAIDI, Directrice du SIRMOTOM, une délégation de signature permanente pour les actes suivants :

- Signature des devis et bon de commande pour un montant maximum de 1.500 € H.T. à l'exclusion des contrats et marchés ;
- Signature des Ordres de Mission du personnel du Syndicat ;
- Réception des plis au Syndicat et signer les documents à cet effet ;
- Signature des copies certifiées conformes des dossiers de marché ;
- Cotations et paraphe du registre des actes administratifs.

Y a-t-il des questions ? (*Aucune*).

Je mets aux voix.

Qui est contre ? (0 voix).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Adopté à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET DE L'EXERCICE 2017

M. CHERON : Madame la 1^{ère} Vice-Présidente en charge des Finances va nous faire une présentation.

Mme DE SAINT LOUP : Il s'agit de petits réajustements de chapitres (11 et 67) dans la section de Fonctionnement, sans incidence sur les finances du SIRMOTOM.

Il est nécessaire d'établir une décision modificative n° 1 au budget de l'exercice 2017, afin de procéder aux inscriptions des crédits destinés à ajuster ponctuellement les prévisions et les réalisations.

En conséquence, le projet de décision modificative n° 1 au budget de l'exercice 2017 se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
INTITULE	Chapitre	Compte	Dépenses	Recettes
Eau et assainissement	011	60611	- 1 000,00 €	
Chauffage urbain	011	60613	- 1 000,00 €	
Autres matières et fournitures	011	6068	51,00 €	
Contrats de prestations de services	011	611	- 5 541,00 €	
Locations immobilières	011	6132	40,00 €	
Annonces et insertions	011	6231	4 000,00 €	
Fêtes et cérémonies	011	6232	3 000,00 €	
Amendes fiscales et pénales	67	6712	450,00 €	
TOTAL			- €	- €

M. CHERON : Y a-t-il des questions ? (*Aucune*).

Qui est contre ? (0 voix).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Adopté à l'unanimité.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

M. CHERON : Y a-t-il des questions ? (*Aucune*).

L'ordre du jour étant épuisé, nous pouvons nous retrouver autour du verre de l'amitié !

Je lève la séance.

La séance est levée à 20 H 00.